

Négociations,
Astreintes : Page 1

Congés payés, Panneaux
syndicaux, Consultants :
Page 2
Déménagement, RTT :
Page 3



Démarrage des négociations 3 réunions prévues !

La direction a convoqué les Organisations Syndicales pour lancer des négociations sur un ensemble de thèmes en application de la loi Rebsamen, réparti en 3 blocs :

Bloc1 : La rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée (intéressement, PEE, PERCO, participation)

Bloc2 : L'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.

Bloc3 : La gestion des emplois et des parcours professionnels et mixité des métiers.

Devant l'ampleur des négociations, la direction propose **seulement 3 dates de réunions**, la première servira d'arbitrage sur les thèmes de négociation, ce qui fait qu'il ne restera plus que 2 réunions de travail !

Cela augure mal de la loyauté de la part de la direction pour mener à termes des négociations et aboutir à la signature d'accords tel que les salaires, les astreintes, Le handicap, l'intéressement, ...

Parlons justement des astreintes : La direction ne fera pas à priori de nouvelles propositions ! Nous sommes dans une situation de blocage ! La direction attend peut-être la mise en place de la loi travail, pour mettre en place un référendum des salariés, au cas où un syndicat le demanderait ? Mais ça ne s'appliquerait qu'en 2018 ! Va-t-on attendre jusque-là ? Voir l'article ci-contre.

ASTREINTES :

CFTC, CGC et CFDT s'oppose à l'accord ... et après ?

L'accord proposé en juin et signé par SUD GFI après consultation de ses adhérents, sans être une panacée, proposait des améliorations concrètes pour les salariés concernés (compensations financières, rythme, récupération, organisation, ...) et permettait de mettre fin à un cadre minimaliste en place depuis 2006 qui n'avait jamais fait l'objet de révision depuis.

Cette opposition formulée par ces syndicats peut trouver bien évidemment des justifications quant au contenu jugé sur certains aspects insuffisants **mais il faut alors se donner les moyens pour contraindre la Direction à revenir négocier ses améliorations**. Car aujourd'hui aucune action n'est engagée, la Direction ne propose plus rien et les salariés en astreintes se demandent bien quand leur situation va enfin évoluer, quand les rythmes qu'ils subissent vont enfin cesser, quand les compensations seront enfin réévaluées.

SUD GFI s'engage à reprendre la main sur ce sujet important pour enfin obtenir des avancées en dénonçant devant la justice et l'inspection du travail les abus trop souvent exercés par les managers aujourd'hui en toute impunité.

SUD GFI :

- Par le biais du CE GFI IP **a dénoncé devant le Tribunal** une note de service illégale mise en place sans consultation ni négociation préalable
- **Attaquera** de la même façon la note et pour des raisons similaires la note de service en vigueur au sein de GFI Informatique
- Continuera son travail d'analyse des relevés d'astreintes et **informera l'inspection du travail** de chaque irrégularité (temps de repos, dépassement de la durée du travail notamment)

Les salariés effectuant des astreintes peuvent s'assurer de notre soutien sans faille pour obtenir un accord qui améliore enfin leurs conditions de travail.

Congés payés

Parents ayant des enfants de moins de 15 ans

Avant la loi travail, les femmes pouvaient bénéficier de jours de congés supplémentaires si elles avaient des enfants à charge de moins de 15 ans et que ces salariés n'avaient pas acquis la totalité de leurs congés à fin mai. **Ce droit est étendu aux hommes se trouvant dans le même cas.**

Les parents peuvent donc bénéficier de 2 jours de congés supplémentaires par enfant avec un maximum correspondant aux 27 jours de CP chez Gfi.

Panneaux syndicaux

La direction aime beaucoup communiquer, et par tous les moyens, à sa disposition. Par contre, pour les syndicats, c'est plus difficile.

2 mois après le début du déménagement de Gfi à Lyon, et après les demandes répétées des instances et syndicats, les panneaux sont enfin réapparus, adossés par terre contre un mur, et vierge des précédentes informations, SAUF, comme par hasard celles de la direction.

Les salariés de Lyon, n'ont donc aucune information de la part des OS, mais ni de la part des DP, CE et CHSCT, alors que le thème du déménagement a été régulièrement abordé ces 2 derniers mois, par les élus lors des différentes réunions.

C'est la même chose aussi sur les sites de Jaures et Bellini en Ile de France.

Il y a 2 ans Gfi avait été condamné par le TGI de Nantes à mettre en place ces panneaux avec une astreinte de 100 € par jour de retard.

Manifestement cela n'a pas servi de leçon !

Panneau de la direction

Quand Gfi joue au chat et à la souris avec ses consultants....

Chat d'hier...



Chat d'aujourd'hui...



Cher consultant, sache que tu es une souris et qu'un gros matou nommé GFI te guette....

Si tu es en inter contrat en ce moment et que ton manager te convoque pour faire un point de situation, garde tes sens en éveil.

Cet entretien, est en fait une souricière dans laquelle ton manager tentera de te faire pénétrer en usant de stratagèmes....

Il existe plusieurs sortes de pièges à souris ainsi que plusieurs appâts et manières de t'attraper. Certains se révéleront inefficaces et d'autres te seront fatals.

Pour cela le chat te laissera le choix entre un licenciement transactionnel, une rupture conventionnelle, une démission, voire un licenciement....

Il te dira en se lissant la moustache qu'il n'a pas d'autre alternative, car ta démotivation et ton profil qui ne correspondent plus aux réalités du marché, font que les commerciaux ne peuvent te placer.

Cette technique rodée depuis de longues années permet à GFI d'éviter la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) obligatoire au-delà de 10 licenciements sur une période de 30 jours.

Ton manager n'aura alors de cesse que de te persuader de partir. Il restera aux aguets...

Le matou aime épuiser ses proies, les traquer et les pourchasser jusqu'à épuisement.

Le vilain mistigri a fait 28 victimes le mois dernier en Ile de France.

Si tu te sens en danger, n'hésite pas à faire appel à nous car mille souris sont plus fortes qu'un chat.

Déménagement des équipes de la branche Production du site de Bellini Puteaux vers Meudon La Forêt.

Ce projet de déménagement annoncé par la Direction lors du CHSCT du 26 septembre concerna environ 111 salariés et regroupera 100% des activités du CSPP sous un management unique dès janvier 2017.

La direction nous annonce que ce projet est motivé par trois arguments :

- Le premier d'entre eux et non des moindres est le bien être des salariés qui évolueront dans un environnement idéal propice au bien-être. Que dire des temps de transport à rallonge, de la climatisation défaillante, du restaurant d'entreprise bondé, et de la surpopulation des bureaux ?
- Le second sera de permettre aux salariés d'évoluer sur l'ensemble des filières métier.
- Le troisième enfin, permettra de renforcer la proximité managériale des équipes du centre de services partagé d'Ile de France.

Pour accompagner les salariés dans cette délocalisation, la direction de GFI propose uniquement d'étudier les situations personnelles des salariés ayant une situation difficile ainsi que les requêtes de télétravail au cas par cas et en fonction des contraintes professionnelles de chacun.

Nous demandons à la direction de mettre en place une mesure identique à celle de GFI All in one afin de permettre aux salariés ayant plus de 1h30 de trajet par déplacement de pouvoir aménager leurs horaires.

De même, nous demandons à la Direction qu'elle prévoit suffisamment de places de parking pour les salariés qui seront amenés à se déplacer avec leurs véhicules personnels (voitures, motos) car actuellement il ne resterait que 30 emplacements de parking disponibles.

Le restaurant d'entreprise mérite également toute l'attention de la Direction car en temps normal des temps d'attente importants ont été relevés lors des différents services. Comment cela se passera-t-il lorsque plus de 100 personnes supplémentaires viendront y déjeuner ?

On se souvient encore, de l'interview de Philippe Bernard ancien directeur du marketing qui déclarait dans les colonnes du Parisien que *«... Cela devenait de plus en plus compliqué de travailler sur des sites éclatés....On a voulu rationaliser cela pour améliorer la communication entre les équipes, éviter les coursiers, gagner en temps et en énergie. »*

Quelle ironie, GFI se retrouve maintenant avec une multitude de sites en Ile de France : Saint Ouen, Clichy, Paris 08, Montrouge, Meudon, Boulogne Billancourt, Puteaux, Paris 19^{ème}

Enfin la question que tout le monde se pose, les punaises seront-elles du voyage ?

Les RTT Employeurs s'envolent à la rentrée

Chaque année, certains salariés se rendent compte qu'ils ont perdus des RTT, malheureusement par méconnaissance, et ce n'est pas leur manager qui va les informer.

A fin mai les RTT salariés non pris sont perdus, mais les RTT Employeurs sont reportés, pas toujours automatiquement d'ailleurs, dans votre compteur TEA/CTD, visible dans l'application CRA/Demandes de congés, mais ces jours doivent être pris avant fin aout. Aussi lors de votre prise de Congés dans l'été, il vous faut affecter en priorité ces jours de RTT de l'année précédente, en l'indiquant dans votre CRA mensuel

N'oubliez pas de nous faire suivre vos échanges avec GFI

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Marc AUBERTIN (DSC) 06 70 40 47 88
Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Eric CASSAGNAUD (Chrono time) 06 49 92 72 21
Geneviève DELJOUGLA (Sud-Ouest) 06 60 63 70 98
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Didier LASSISSI (IdF) 06 32 53 32 88
Laure NETZ (Méditerranée) 06 09 34 78 20
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Régis SCHAFFAN (Nord) 06 52 06 49 98
Patrice SCHIFFLI (Est) 06 04 17 12 05
Alexis ZADOUNAÏSKY (Ouest) 06 75 24 70 09
Nadira ZEROUAL (IDF) 06 03 52 71 67